

I.N.A.M.I.

Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité

Soins de Santé

Circulaire OA n° 2017/268 du 29 août 2017

3910/1607

En vigueur à partir du 1 septembre 2017

Tarifs ; soins dentaires ; 01-09-2017 corrigendum

La circulaire OA. 2017/260 – 3910/1605 est abrogée et remplacée par la présente circulaire.
Une faute à la page 14 est corrigée.

Suite à l'arrêté royal du 23 mai 2017 (Moniteur Belge du 14 juillet 2017) modifiant en ce qui concerne certaines prestations dentaires, les articles 5 et 6 de l'annexe de l'arrêté royal du 14 septembre 1984 établissant la nomenclature des prestations de santé en matière d'assurance obligatoire soins de santé et indemnités,

- le libellé de la prestation 301593-301604 est modifié (page 9) ;
- l'intervention de l'assurance pour prothèses dentaires en cas de décès du patient pendant la période de confection est ajoutée (pages 6, 14 et 15).

Prestations dentaires

Le Fonctionnaire Dirigeant,

H. De Ridder
Directeur général.

Annexes :

[inhtand-01-09-2017](#)

[tand-V 4 - 01-09-2017corr-circ OA](#)

Table des matières

§ 1. Prestations jusqu'au 18^{ème} anniversaire

1. Consultations

- a) Consultation au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, porteur du titre professionnel particulier de dentiste généraliste, d'un médecin spécialiste en stomatologie ou d'un médecin-dentiste, jusqu'au 18^{ème} anniversaire 1
- b) Consultation au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, porteur du titre professionnel particulier de dentiste, spécialiste en orthodontie, jusqu'au 18^{ème} anniversaire 1
- c) Consultation au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, porteur du titre professionnel particulier de dentiste, spécialiste en parodontologie, jusqu'au 18^{ème} anniversaire 1
- d) Consultation d'un praticien de l'art dentaire, demandée par un médecin, au domicile du malade, jusqu'au 18^{ème} anniversaire 1
- e) Supplément pour consultation d'urgence au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, jusqu'au 18^{ème} anniversaire 1

2. Traitements préventifs

- a) Examen buccal semestriel, jusqu'au 18^{ème} anniversaire 2
- b) Scellement de fissures et de puits d'une dent définitive, par dent, jusqu'au 18^{ème} anniversaire 2
- c) Nettoyage prophylactique, par quadrant et par année civile, jusqu'au 18^{ème} anniversaire 2
- d) Nettoyage prophylactique, par quadrant et par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, jusqu'au 18^{ème} anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquiescer ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne 2

3. Parodontologie

- Détermination de l'index parodontal (DPSI) avec enregistrement de ces données et information du patient, une fois par année civile, du 15^{ème} anniversaire et jusqu'au 18^{ème} anniversaire 2

4. Soins conservateurs

- a) Obturation(s) de cavité(s) de dent lactéale, jusqu'au 15^{ème} anniversaire 3
- b) Soins conservateurs de dents définitives, chez l'enfant, jusqu'au 15^{ème} anniversaire 3
- c) Soins conservateurs (obturation(s) de cavité(s) d'une dent / restauration de dent définitive), chez le bénéficiaire, à partir du 15^{ème} anniversaire jusqu'au 18^{ème} anniversaire 3
- d) Restauration d'une molaire lactéale ou d'une première molaire définitive au moyen d'une couronne préfabriquée, jusqu'au 18^{ème} anniversaire 3
- e) Pulpotomie et obturation de la chambre pulpaire d'une dent lactéale, jusqu'au 18^{ème} anniversaire 3
- f) Traitement et obturation, suite à un trauma externe, du canal d'une incisive ou canine définitive avec racine immature, au moyen de la technique d'apexification, jusqu'au 18^{ème} anniversaire 4
- g) Traitement et obturation d'un canal d'une dent, chez le bénéficiaire, jusqu'au 18^{ème} anniversaire 4
- h) Honoraires complémentaires pour l'utilisation de techniques adhésives, sur dents définitives ou dents assimilées, jusqu'au 18^{ème} anniversaire, par dent 4
- i) Honoraires complémentaires pour l'isolation de dent(s) au moyen d'une digue, jusqu'au 18^{ème} anniversaire, par séance et quel que soit le nombre de dents 4
- j) Forfait pour traitement d'urgence, uniquement dans le cadre d'un service de garde organisé et selon l'horaire figurant dans l'art. 6, § 3ter, dans lequel un traitement prévu à l'art. 5 dans la rubrique des soins conservateurs ne peut être effectué que partiellement, jusqu'au 18^{ème} anniversaire 4
- k) Démarrage en urgence d'un traitement d'un ou de plusieurs canaux radiculaires d'une ou plusieurs dents définitives, y inclus les moyens de diagnostic utilisés, jusqu'au 18^{ème} anniversaire 4
- l) Tarifs maximums pour ancrage mécanique en cas de soins conservateurs 5

5. Extractions

- a) *Extraction d'une canine lactéale, d'une molaire lactéale ou d'une dent définitive, jusqu'au 18^{ème} anniversaire* 5
- b) *Extraction d'une canine lactéale, d'une molaire lactéale ou d'une dent définitive, jusqu'au 18^{ème} anniversaire, par dent supplémentaire dans le même quadrant et au cours de la même séance* 5
- c) *Ablation (section et extraction) de racine(s), chez le bénéficiaire, jusqu'au 18^{ème} anniversaire* 5
- d) *Honoraires complémentaires pour suture de plaie après extraction(s) dentaire(s) ou ablation (section et extraction) de racine(s), chez le bénéficiaire, jusqu'au 18^{ème} anniversaire* 5

6. Prothèses dentaires amovibles, consultations comprises

- A. *Prothèses amovibles, jusqu'au 18^{ème} anniversaire (après accord du Conseil Technique Dentaire)* 6
- B. *Prestations sur les prothèses amovibles, jusqu'au 18^{ème} anniversaire* 7
- C. *Renouvellement anticipé ou troisième remplacement de la base de prothèses amovibles, jusqu'au 18^{ème} anniversaire, en cas de modification anatomique sévère au niveau des structures porteuses* 7

7. Radiographies 8

8. Soins besoins particuliers 8

§ 2. Prestations à partir du 18^{ème} anniversaire

1. Consultations

- a) *Consultation au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, porteur du titre professionnel particulier de dentiste généraliste, d'un médecin spécialiste en stomatologie ou d'un médecin-dentiste, à partir du 18^{ème} anniversaire* 9
- b) *Consultation au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, porteur du titre professionnel particulier de dentiste, spécialiste en orthodontie, à partir du 18^{ème} anniversaire* 9
- c) *Consultation au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, porteur du titre professionnel particulier de dentiste, spécialiste en parodontologie, à partir du 18^{ème} anniversaire* 9
- d) *Consultation d'un praticien de l'art dentaire, demandée par un médecin, au domicile du malade, à partir du 18^{ème} anniversaire* 9
- e) *Supplément pour consultation d'urgence au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, à partir du 18^{ème} anniversaire* 9

2. Traitements préventifs

- a) *Examen buccal y compris l'établissement d'un plan de traitement, l'enregistrement des données pour l'établissement ou la mise à jour du dossier dentaire et la motivation du patient concernant les soins préventifs et curatifs à effectuer, une fois par année, à partir du 18^{ème} anniversaire jusqu'au 67^{ème} anniversaire* 9
- b) *Nettoyage prophylactique, par quadrant et par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, à partir du 18^{ème} anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquiescer ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne* 10
- c) *Détartrage, par quadrant et par année civile, à partir du 18^{ème} anniversaire* 10

3. Parodontologie

- a) *Détermination de l'index parodontal (DPSI) avec enregistrement de ces données et information du patient, une fois par année civile, à partir du 18^{ème} anniversaire* 10
- b) *Détartrage sous-gingival, avec surfaçage radiculaire si nécessaire, à l'aveugle, par quadrant et une fois toutes les trois années civiles, à partir du 18^{ème} anniversaire jusqu'au 55^{ème} anniversaire* 10
- c) *Examen buccal parodontal chez un bénéficiaire, une fois par année civile, à partir du 18^{ème} anniversaire jusqu'au 55^{ème} anniversaire* 10

4. Soins conservateurs

- a) *Traitement et obturation d'un canal d'une dent, chez le bénéficiaire, à partir du 18^{ème} anniversaire* 11
- b) *Soins conservateurs (obturation(s) de cavité(s) d'une dent / restauration de dent définitive), chez le bénéficiaire, à partir du 18^{ème} anniversaire* 11
- c) *Honoraires complémentaires pour l'utilisation de techniques adhésives, sur dents définitives ou dents assimilées, à partir du 18^{ème} anniversaire, par dent* 11
- d) *Honoraires complémentaires pour l'isolation de dent(s) au moyen d'une digue, à partir du 18^{ème} anniversaire, par séance et quel que soit le nombre de dents* 11
- e) *Forfait pour traitement d'urgence, uniquement dans le cadre d'un service de garde organisé, et selon l'horaire figurant dans l'art. 6, § 3ter, dans lequel un traitement prévu à l'art. 5 dans la rubrique des soins conservateurs ne peut être effectué que partiellement, à partir du 18^{ème} anniversaire* 11
- f) *Démarrage en urgence d'un traitement d'un ou de plusieurs canaux radiculaires d'une ou plusieurs dents définitives, y inclus les moyens de diagnostic utilisés, à partir du 18^{ème} anniversaire* 12
- g) *Tarifs maximums pour ancrage mécanique en cas de soins conservateurs* 12

5. Extractions

- a) *Extraction d'une dent, à partir du 53^{ème} anniversaire* 12
- b) *Extraction d'une dent, à partir du 53^{ème} anniversaire, par dent supplémentaire dans le même quadrant et au cours de la même séance* 12
- c) *Extraction d'une dent, à partir du 18^{ème} anniversaire jusqu'au 53^{ème} anniversaire, dans le cas où le bénéficiaire répond à une des conditions de l'article 6, § 3 bis* 13
- d) *Extraction d'une dent, à partir du 18^{ème} anniversaire jusqu'au 53^{ème} anniversaire, dans le cas où le bénéficiaire répond à une des conditions de l'article 6, § 3 bis, par dent supplémentaire dans le même quadrant et au cours de la même séance* 13
- e) *Ablation (section et extraction) de racine(s), chez le bénéficiaire, à partir du 18^{ème} anniversaire* 13
- f) *Honoraires complémentaires pour suture de plaie après extraction(s) dentaire(s) ou ablation (section et extraction) de racine(s), chez le bénéficiaire, à partir du 18^{ème} anniversaire* 13

6. Prothèses dentaires amovibles, consultations comprises

- A. *Prothèses amovibles, à partir du 18^{ème} anniversaire (jusqu'au 50^{ème} anniversaire, l'intervention n'est due qu'après accord du Conseil Technique Dentaire ou du médecin conseil)* 14
- B. *Prestations sur les prothèses amovibles, à partir du 18^{ème} anniversaire* 15
- C. *Renouvellement anticipé ou remplacement de la base de prothèses amovibles, à partir du 18^{ème} anniversaire, en cas de modification anatomique sévère au niveau des structures porteuses* 15

7. Implants oraux, consultations comprises 16

8. Radiographies 16

9. Soins besoins particuliers 16

§ 3. Autres prestations

Traitements orthodontiques 17

§ 4. Supplément d'honoraires pour prestations techniques urgentes 17

**Taux des honoraires et prix servant de base pour le calcul de
l'intervention de l'assurance dans le coût des prestations dentaires**

Accès à la nomenclature réservé aux:

(1) dentiste et candidat dentiste généraliste, médecin-dentiste, médecin spécialiste stomatologie

(2) dentiste et candidat dentiste spécialiste orthodontie

(3) dentiste et candidat dentiste spécialiste parodontologie

NR/N° Lors de la mention de ce signe, le numéro de la dent traitée doit être mentionné sur le fichier de facturation électronique ou sur l'attestation de soins.

Pour la prestation 317236-317240, le numéro de la dent traitée doit également être mentionné.

§ 1. Prestations jusqu'au 18^{ème} anniversaire

1. Consultations

a) Consultation au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, porteur du titre professionnel particulier de dentiste généraliste, d'un médecin spécialiste en stomatologie ou d'un médecin-dentiste, jusqu'au 18ème anniversaire

	Numéro de code		Honoraires	Intervention		
	AMB	HOS		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1) - P 3	N = 4,299858	371011 371022	= N 5	21,50	21,50	21,50

b) Consultation au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, porteur du titre professionnel particulier de dentiste, spécialiste en orthodontie, jusqu'au 18^{ème} anniversaire

	Numéro de code		Honoraires	Intervention		
	AMB	HOS		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(2) - P 3	N = 4,333127	371092 371103	= N 6	26,00	26,00	26,00

c) Consultation au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, porteur du titre professionnel particulier de dentiste, spécialiste en parodontologie, jusqu'au 18^{ème} anniversaire

	Numéro de code		Honoraires	Intervention		
	AMB	HOS		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(3) - P 3	N = 4,333127	371114 371125	= N 6	26,00	26,00	26,00

d) Consultation d'un praticien de l'art dentaire, demandée par un médecin, au domicile du malade, jusqu'au 18ème anniversaire

	Numéro de code		Honoraires	Intervention		
	AMB	HOS		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1,2,3) - P 4	N = 2,727147	371033 371044	= N 11	30,00	30,00	30,00

e) Supplément pour consultation d'urgence au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, jusqu'au 18ème anniversaire

	Numéro de code		Honoraires	Intervention		
	AMB	HOS		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1,2,3) - P 1	N = 3,166731	371055 371066	= N 3	9,50	9,50	9,50
(1,2,3) - P 3	N = 3,076849	371070 371081	= N 6,5	20,00	20,00	20,00

2. Traitements préventifs

a) Examen buccal semestriel, jusqu'au 18^{ème} anniversaire

	Numéro de code			Honoraires	Intervention		
	AMB	HOS			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1,2,3) - P 3	N = 3,28556	371556	371560	= N 7	23,00	23,00	23,00
(1,2,3) - P 3	N = 3,28556	371571	371582	= N 7	23,00	23,00	23,00

b) Scellement de fissures et de puits d'une dent définitive, par dent, jusqu'au 18^{ème} anniversaire

	Numéro de code			Honoraires	Intervention		
	AMB	HOS			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1) - P 2 - NR/N°	L = 1,350000	372514	372525	= L 10	13,50	13,50	13,50
(1) - P 1 - NR/N°	L = 1,428626	372536	372540	= L 7	10,00	10,00	10,00

c) Nettoyage prophylactique, par quadrant et par année civile, jusqu'au 18^{ème} anniversaire

	Numéro de code			Honoraires	Intervention		
	AMB	HOS			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1,3) - P 2	L = 1,349943	371792	371803	= L 10	13,50	13,50	13,50
(1,3) - P 2	L = 1,349943	371814	371825	= L 10	13,50	13,50	13,50
(1,3) - P 2	L = 1,349943	371836	371840	= L 10	13,50	13,50	13,50
(1,3) - P 2	L = 1,349943	371851	371862	= L 10	13,50	13,50	13,50
(1,3) - P 2	L = 1,349943	371873	371884	= L 10	13,50	13,50	13,50

d) Nettoyage prophylactique, par quadrant et par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, jusqu'au 18^{ème} anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquiescer ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne

	Numéro de code			Honoraires	Intervention		
	AMB	HOS			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1,3) - P 2	L = 1,399948	371696	371700	= L 10	14,00	14,00	14,00
(1,3) - P 2	L = 1,399948	371711	371722	= L 10	14,00	14,00	14,00
(1,3) - P 2	L = 1,399948	371733	371744	= L 10	14,00	14,00	14,00
(1,3) - P 2	L = 1,399948	371755	371766	= L 10	14,00	14,00	14,00
(1,3) - P 2	L = 1,399948	371770	371781	= L 10	14,00	14,00	14,00

3. Parodontologie

Détermination de l'index parodontal (DPSI) avec enregistrement de ces données et information du patient, une fois par année civile, du 15^{ème} anniversaire et jusqu'au 18^{ème} anniversaire

	Numéro de code			Honoraires	Intervention		
	AMB	HOS			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1,2,3) - P 3	L = 1,174985	371254	371265	= L 20	23,50	23,50	23,50

4. Soins conservateurs

a) Obturation(s) de cavité(s) de dent lactéale, jusqu'au 15^{ème} anniversaire

	Numéro de code			Honoraires	Intervention		
	AMB	HOS			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1) - P 5 - NR/N°	L = 1,533328	373811	373822	= L 30	46,00	46,00	46,00
(1) - P 6 - NR/N°	L = 1,525073	373833	373844	= L 40	61,00	61,00	61,00
(1) - P 8 - NR/N°	L = 1,520000	373855	373866	= L 50	76,00	76,00	76,00

b) Soins conservateurs de dents définitives, chez l'enfant, jusqu'au 15^{ème} anniversaire

	Numéro de code			Honoraires	Intervention		
	AMB	HOS			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1) - P 5 - NR/N°	L = 1,516667	373892	373903	= L 30	45,50	45,50	45,50
(1) - P 6 - NR/N°	L = 1,525073	373914	373925	= L 40	61,00	61,00	61,00
(1) - P 8 - NR/N°	L = 1,529965	373936	373940	= L 50	76,50	76,50	76,50
(1) - P 9 - NR/N°	L = 1,525073	373951	373962	= L 60	91,50	91,50	91,50
(1) - P 11 - NR/N°	L = 1,528589	373973	373984	= L 70	107,00	107,00	107,00

c) Soins conservateurs (obturation(s) de cavité(s) d'une dent / restauration de dent définitive), chez le bénéficiaire, à partir du 15^{ème} anniversaire jusqu'au 18^{ème} anniversaire

	Numéro de code			Honoraires	Intervention		
	AMB	HOS			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1) - P 3 - NR/N°	L = 1,525073	374371	374382	= L 20	30,50	30,50	30,50
(1) - P 5 - NR/N°	L = 1,533328	374393	374404	= L 30	46,00	46,00	46,00
(1) - P 6 - NR/N°	L = 1,525073	374415	374426	= L 40	61,00	61,00	61,00
(1) - P 8 - NR/N°	L = 1,529965	374430	374441	= L 50	76,50	76,50	76,50
(1) - P 9 - NR/N°	L = 1,525073	374452	374463	= L 60	91,50	91,50	91,50

d) Restauration d'une molaire lactéale ou d'une première molaire définitive au moyen d'une couronne préfabriquée, jusqu'au 18^{ème} anniversaire

	Numéro de code			Honoraires	Intervention		
	AMB	HOS			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1) - P 12 - NR/N°	L = 1,531188	374474	374485	= L 80	122,50	122,50	122,50

e) Pulpotomie et obturation de la chambre pulpaire d'une dent lactéale, jusqu'au 18^{ème} anniversaire

	Numéro de code			Honoraires	Intervention		
	AMB	HOS			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1) - P 5 - NR/N°	L = 1,500007	374356	374360	= L 29	43,50	43,50	43,50

f) *Traitement et obturation, suite à un trauma externe, du canal d'une incisive ou canine définitive avec racine immature, au moyen de la technique d'apexification, jusqu'au 18^{ème} anniversaire*

	Numéro de code			Honoraires	Intervention	
	AMB	HOS			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1) - P 10 - NR/N°	L = 1,974377	373634	373645 = L 39	77,00	77,00	77,00
(1) - P 16 - NR/N°	L = 1,981108	373656	373660 = L 106	210,00	210,00	210,00

g) *Traitement et obturation d'un canal d'une dent, chez le bénéficiaire, jusqu'au 18^{ème} anniversaire*

	Numéro de code			Honoraires	Intervention	
	AMB	HOS			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1) - P 7 - NR/N°	L = 1,977347	374312	374323 = L 44	87,00	87,00	87,00
(1) - P 8 - NR/N°	L = 1,981108	374533	374544 = L 53	105,00	105,00	105,00
(1) - P 12 - NR/N°	L = 1,981306	374555	374566 = L 80	158,50	158,50	158,50
(1) - P 16 - NR/N°	L = 1,981108	374570	374581 = L 106	210,00	210,00	210,00

h) *Honoraires complémentaires pour l'utilisation de techniques adhésives, sur dents définitives ou dents assimilées, jusqu'au 18^{ème} anniversaire, par dent*

	Numéro de code			Honoraires	Intervention	
	AMB	HOS			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1) - P 1 - NR/N°	L = 1,536538	373590	373601 = L 7,81	12,00	12,00	12,00

i) *Honoraires complémentaires pour l'isolation de dent(s) au moyen d'une digue, jusqu'au 18^{ème} anniversaire, par séance et quel que soit le nombre de dents*

	Numéro de code			Honoraires	Intervention	
	AMB	HOS			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1) - P 1	L = 1,536538	373612	373623 = L 7,81	12,00	12,00	12,00

j) *Forfait pour traitement d'urgence, uniquement dans le cadre d'un service de garde organisé, et selon l'horaire figurant dans l'art. 6, § 3ter, dans lequel un traitement prévu à l'art. 5 dans la rubrique des soins conservateurs ne peut être effectué que partiellement, jusqu'au 18^{ème} anniversaire*

	Numéro de code			Honoraires	Intervention	
	AMB	HOS			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1) - P 11 - NR/N°	L = 1,494442	373575	373586 = L 58,55	87,50	87,50	87,50

k) *Démarrage en urgence d'un traitement d'un ou de plusieurs canaux radiculaires d'une ou plusieurs dents définitives, y inclus les moyens de diagnostic utilisés, jusqu'au 18^{ème} anniversaire*

	Numéro de code			Honoraires	Intervention	
	AMB	HOS			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1) - P 11 - NR/N°	L = 1,494442	373774	373785 = L 58,55	87,50	87,50	87,50

l) *Tarifs maximum pour ancrage mécanique en cas de soins conservateurs**Tarifs maximum pour les tenons canalaires métalliques en cas de soins conservateurs*

	Numéro de code		Tarif maximum à respecter (*)
	AMB	HOS	
(1) - NR/N°	374135	374146	25,00
(1) - NR/N°	374150	374161	15,00

Tarifs maximum pour les tenons canalaires non-métalliques ou en fibre de verre en cas de soins conservateurs

	Numéro de code		Tarif maximum à respecter (*)
	AMB	HOS	
(1) - NR/N°	374172	374183	65,00
(1) - NR/N°	374194	374205	40,00

(*) Les tarifs maximums à respecter mentionnés pour le coût du matériel pour l'ancrage mécanique en cas de soins conservateurs, peuvent à partir du 01/05/2017, être appliqués moyennant le consentement éclairé du patient.

5. Extractionsa) *Extraction d'une canine lactéale, d'une molaire lactéale ou d'une dent définitive, jusqu'au 1^{ère} anniversaire*

	Numéro de code		Honoraires	Intervention		
	AMB	HOS		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1,3) - P 4 - NR/N°	L = 1,744427	374850 374861	= L 21,21	37,00	37,00	37,00

b) *Extraction d'une canine lactéale, d'une molaire lactéale ou d'une dent définitive, jusqu'au 1^{ère} anniversaire, par dent supplémentaire dans le même quadrant et au cours de la même séance*

	Numéro de code		Honoraires	Intervention		
	AMB	HOS		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1,3) - P 3 - NR/N°	L = 1,766711	374872 374883	= L 15	26,50	26,50	26,50

c) *Ablation (section et extraction) de racine(s), chez le bénéficiaire, jusqu'au 1^{ère} anniversaire*

	Numéro de code		Honoraires	Intervention		
	AMB	HOS		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1,3) - P 4 - NR/N°	L = 2,300066	374754 374765	= L 15	34,50	34,50	34,50
(1,3) - P 5 - NR/N°	L = 2,300066	374776 374780	= L 20	46,00	46,00	46,00

d) *Honoraires complémentaires pour suture de plaie après extraction(s) dentaire(s) ou ablation (section et extraction) de racine(s), chez le bénéficiaire, jusqu'au 1^{ère} anniversaire. Ces prestations entrent uniquement en ligne de compte pour une intervention de l'assurance pour autant elles soient cumulées avec une extraction dentaire ou avec une section et extraction de racine(s), de l'article 5, qui entrent aussi en ligne de compte pour une intervention de l'assurance (art.6 §3quater).*

	Numéro de code		Honoraires	Intervention		
	AMB	HOS		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1,3) - P 2 - NR/N°	L = 1,458267	374931 374942	= L 12	17,50	17,50	17,50
(1,3) - P 1 - NR/N°	L = 1,499982	374953 374964	= L 8	12,00	12,00	12,00

6. Prothèses dentaires amovibles, consultations comprises

A. Prothèses amovibles, jusqu'au 18^{ème} anniversaire (après accord du Conseil Technique Dentaire),

	Numéro de code			Honoraires	Intervention		
	AMB	HOS			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1) - P 38	L = 0,978724	378954	378965	= L 376	368,00	368,00	368,00
(1) - P 38	L = 0,978724	378976	378980	= L 376	368,00	368,00	368,00
(1) - P 38	L = 0,978724	378954	378965	= L 412	403,23	403,23	403,23
(1) - P 38	L = 0,978724	378976	378980	= L 412	403,23	403,23	403,23
(1) - P 38	L = 0,978724	378954	378965	= L 453	443,36	443,36	443,36
(1) - P 38	L = 0,978724	378976	378980	= L 453	443,36	443,36	443,36
(1) - P 38	L = 0,978724	378954	378965	= L 526	514,81	514,81	514,81
(1) - P 38	L = 0,978724	378976	378980	= L 526	514,81	514,81	514,81
(1) - P 38	L = 0,978724	378954	378965	= L 600	587,23	587,23	587,23
(1) - P 38	L = 0,978724	378976	378980	= L 600	587,23	587,23	587,23

(*) Les honoraires sont fixés au cas par cas par le Conseil Technique Dentaire.
L'intervention est égale aux honoraires.

Si le bénéficiaire qui satisfait aux conditions d'intervention de l'assurance pour une prothèse dentaire, décède pendant la période de confection de sa prothèse, l'intervention de l'assurance est ramenée à :

1. 25% si les empreintes standard et les empreintes individuelles ont déjà été prises et les cires d'articulation réalisées

Coefficient	Intervention dans le trajet de soins buccaux	
	Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
L 376	92,00	92,00
L 412	100,81	100,81
L 453	110,84	110,84
L 526	128,71	128,71
L 600	146,81	146,81

2. 50% si en outre l'occlusion a été déterminée et si la prothèse est au stade de l'essai

Coefficient	Intervention dans le trajet de soins buccaux	
	Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
L 376	184,00	184,00
L 412	201,62	201,62
L 453	221,68	221,68
L 526	257,41	257,41
L 600	293,62	293,62

3. 75% après l'essai, mais avant le placement et le contrôle

Coefficient	Intervention dans le trajet de soins buccaux	
	Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
L 376	276,00	276,00
L 412	302,43	302,43
L 453	332,52	332,52
L 526	386,11	386,11
L 600	440,43	440,43

B. Prestations sur les prothèses amovibles, jusqu'au 18^{ème} anniversaire

1. Réparation ou adjonction

	Numéro de code			Honoraires	Intervention		
	AMB	HOS			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1) - P 2	L = 1,910569	379013	379024	= L 61,5	117,50	117,50	117,50
(1) - P 2	L = 1,910569	379035	379046	= L 61,5	117,50	117,50	117,50
(1) - P 3	L = 1,911772	379050	379061	= L 85	162,50	162,50	162,50
(1) - P 3	L = 1,911772	379072	379083	= L 85	162,50	162,50	162,50
(1) - P 1	L = 1,918362	379094	379105	= L 24,5	47,00	47,00	47,00
(1) - P 1	L = 1,918362	379116	379120	= L 24,5	47,00	47,00	47,00

2. Remplacement de la base

	Numéro de code			Honoraires	Intervention		
	AMB	HOS			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1) - P 6	L = 1,911104	379131	379142	= L 90	172,00	172,00	172,00
(1) - P 6	L = 1,911104	379153	379164	= L 90	172,00	172,00	172,00

C. Renouvellement anticipé ou troisième remplacement de la base de prothèses amovibles, jusqu'au 16^{ème} anniversaire, en cas de modification anatomique sévère au niveau des structures porteuses

1. Renouvellement anticipé - Prothèse amovible partielle ou totale

	Numéro de code			Honoraires	Intervention		
	AMB	HOS			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1)	L = 0,954788	378335	378346	= L 376	359,00	359,00	359,00
(1)	L = 0,954788	378335	378346	= L 412	393,37	393,37	393,37
(1)	L = 0,954788	378335	378346	= L 453	432,52	432,52	432,52
(1)	L = 0,954788	378335	378346	= L 526	502,22	502,22	502,22
(1)	L = 0,954788	378335	378346	= L 600	572,87	572,87	572,87

2. Remplacement de la base

	Numéro de code			Honoraires	Intervention		
	AMB	HOS			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1)	L = 1,911104	378350	378361	= L 90	172,00	172,00	172,00

7. Radiographies

	Numéro de code				100 %			75 % (stagiaire, excl. art.4, §§ 3 et 4)		
	AMB	HOS			Honoraires	Intervention		Honoraires	Intervention	
						Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,2,3) - P 3	N = 0,980775	377016	377020	= N 26	25,50	25,50	25,50	19,13	19,13	19,13
(1,2,3) - P 2	N = 0,961516	377031	377042	= N 13	12,50	12,50	12,50	9,38	9,38	9,38
(1,2,3) - P 1	N = 1,000035	377053	377064	= N 8	8,00	8,00	8,00	6,00	6,00	6,00
(1,2,3) - P 6	N = 1,048741	377090	377101	= N 41	43,00	43,00	43,00	32,25	32,25	32,25
(1,2,3) - P 5	N = 0,975036	377112	377123	= N 40	39,00	39,00	39,00	29,25	29,25	29,25
(1,2,3) - P 7	N = 0,972702	377134	377145	= N 55	53,50	53,50	53,50	40,13	40,13	40,13
(1,2,3) - P 17	N = 1,052846	377230	377241	= N 123	129,50	129,50	129,50	97,13	97,13	97,13
(1,2,3) - P 6	N = 1,048741	377274	377285	= N 41	43,00	43,00	43,00	32,25	32,25	32,25

8. Soins besoins particuliers

Honoraires complémentaires pour les soins conservateurs et/ou extractions chez les personnes avec des besoins particuliers dans les conditions de l'article 6, §4quater, jusqu'au 18ème anniversaire, par prestation

	Numéro de code				Honoraires	Intervention	
	AMB	HOS				Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
(1,3) - P 2 - NR/N°	L = 1,200000	379514	379525	= L 10	12,00	12,00	12,00

§ 2. Prestations à partir du 18^{ème} anniversaire

1. Consultations

a) Consultation au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, porteur du titre professionnel particulier de dentiste généraliste, d'un médecin spécialiste en stomatologie ou d'un médecin-dentiste, à partir du 18^{ème} anniversaire

	Numéro de code		Honoraires	Intervention		
	AMB	HOS		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1) - P 3	N = 4,299858	301011 301022	= N 5	21,50	21,50	16,50

b) Consultation au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, porteur du titre professionnel particulier de dentiste, spécialiste en orthodontie, à partir du 18^{ème} anniversaire

	Numéro de code		Honoraires	Intervention		
	AMB	HOS		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(2) - P 3	N = 4,333127	301092 301103	= N 6	26,00	26,00	21,00

c) Consultation au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, porteur du titre professionnel particulier de dentiste, spécialiste en parodontologie, à partir du 18^{ème} anniversaire

	Numéro de code		Honoraires	Intervention		
	AMB	HOS		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(3) - P 3	N = 4,333127	301114 301125	= N 6	26,00	26,00	21,00

d) Consultation d'un praticien de l'art dentaire, demandée par un médecin, au domicile du malade, à partir du 18^{ème} anniversaire

	Numéro de code		Honoraires	Intervention		
	AMB	HOS		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1,2,3) - P 4	N = 2,727147	301033 301044	= N 11	30,00	30,00	22,50

e) Supplément pour consultation d'urgence au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, à partir du 18^{ème} anniversaire

	Numéro de code		Honoraires	Intervention		
	AMB	HOS		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1,2,3) - P 1	N = 3,166731	301055 301066	= N 3	9,50	9,50	7,00
(1,2,3) - P 3	N = 3,076849	301070 301081	= N 6,5	20,00	20,00	15,00

2. Traitements préventifs

a) Examen buccal y compris l'établissement d'un plan de traitement, l'enregistrement des données pour l'établissement ou la mise à jour du dossier dentaire et la motivation du patient concernant les soins préventifs et curatifs à effectuer, une fois par année, à partir du 18^{ème} anniversaire jusqu'au 67^{ème} anniversaire

	Numéro de code		Honoraires	Intervention		
	AMB	HOS		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1,2) - P 8	N = 2,957964	301593 301604	N = 20,96	62,00	62,00	58,50

b) Nettoyage prophylactique, par quadrant et par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, à partir du 18^{ème} anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquiescer ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne

	Numéro de code			Honoraires	Intervention		
	AMB	HOS			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1,3) - P 2	L = 1,399948	301696	301700	= L 10	14,00	14,00	10,50
(1,3) - P 2	L = 1,399948	301711	301722	= L 10	14,00	14,00	10,50
(1,3) - P 2	L = 1,399948	301733	301744	= L 10	14,00	14,00	10,50
(1,3) - P 2	L = 1,399948	301755	301766	= L 10	14,00	14,00	10,50
(1,3) - P 2	L = 1,399948	301770	301781	= L 10	14,00	14,00	10,50

c) Détartrage, par quadrant et par année civile, à partir du 18^{ème} anniversaire

	Numéro de code			Honoraires	Interventions		(*)		
	AMB	HOS			Bénéficiaires AVEC régime préférentiel	Bénéficiaires SANS régime préférentiel	Bénéficiaires AVEC régime préférentiel	Bénéficiaires SANS régime préférentiel	
(1,3) - P 2	L = 1,399948	302153	302164	= L 10	14,00	14,00	10,50	7,00	5,25
(1,3) - P 2	L = 1,399948	302175	302186	= L 10	14,00	14,00	10,50	7,00	5,25
(1,3) - P 2	L = 1,399948	302190	302201	= L 10	14,00	14,00	10,50	7,00	5,25
(1,3) - P 2	L = 1,399948	302212	302223	= L 10	14,00	14,00	10,50	7,00	5,25
(1,3) - P 2	L = 1,399948	302234	302245	= L 10	14,00	14,00	10,50	7,00	5,25

(*) Montant de l'intervention de l'assurance pour les bénéficiaires, à partir du 18^{ème} anniversaire, qui n'ont pas reçu de remboursement pour consultation ou une prestation dentaire de l'article 5 durant l'année civile précédente. (à codifier par l'O.A. sous le numéro 301976 (P 2))

3. Parodontologie

a) Détermination de l'index parodontal (DPSI) avec enregistrement de ces données et information du patient, une fois par année civile, à partir du 18^{ème} anniversaire

	Numéro de code			Honoraires	Intervention		
	AMB	HOS			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1,2,3) - P 3	L = 1,174985	301254	301265	= L 20	23,50	23,50	20,00

b) Détartrage sous-gingival, avec surfaçage radiculaire si nécessaire, à l'aveugle, par quadrant et une fois toutes les trois années civiles, à partir du 18^{ème} anniversaire jusqu'au 55^{ème} anniversaire

	Numéro de code			Honoraires	Intervention		
	AMB	HOS			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1,3) - P 4	L = 1,433374	301276	301280	= L 30	43,00	43,00	34,00
(1,3) - P 4	L = 1,433374	301291	301302	= L 30	43,00	43,00	34,00
(1,3) - P 4	L = 1,433374	301313	301324	= L 30	43,00	43,00	34,00
(1,3) - P 4	L = 1,433374	301335	301346	= L 30	43,00	43,00	34,00
(1,3) - P 4	L = 1,433374	301350	301361	= L 30	43,00	43,00	34,00

c) Examen buccal parodontal chez un bénéficiaire, une fois par année civile, à partir du 1^{ère} anniversaire jusqu'au 55^{ème} anniversaire

	Numéro de code			Honoraires	Intervention		
	AMB	HOS			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1,3) - P 15	N = 2,960924	301372	301383	N = 37,15	110,00	110,00	101,00

4. Soins conservateurs

a) Traitement et obturation d'un canal d'une dent, chez le bénéficiaire, à partir du 18^{ème} anniversaire

	Numéro de code	Honoraires	Intervention dans le trajet de soins buccaux		Intervention hors trajet de soins buccaux		
			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1) - P 7 - NR/N°	L = 1,977347	304312 304323 = L 44	87,00	87,00	75,00	86,00	63,00
(1) - P 8 - NR/N°	L = 1,981108	304533 304544 = L 53	105,00	105,00	93,00	104,00	81,00
(1) - P 12 - NR/N°	L = 1,981306	304555 304566 = L 80	158,50	158,50	146,50	157,50	134,50
(1) - P 16 - NR/N°	L = 1,981108	304570 304581 = L 106	210,00	210,00	198,00	209,00	186,00

b) Soins conservateurs (obturation(s) de cavité(s) d'une dent / restauration de dent définitive), chez le bénéficiaire, à partir du 18^{ème} anniversaire

	Numéro de code	Honoraires	Intervention dans le trajet de soins buccaux		Intervention hors trajet de soins buccaux		
			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1) - P 3 - NR/N°	L = 1,525073	304371 304382 = L 20	30,50	30,50	25,00	29,50	19,50
(1) - P 5 - NR/N°	L = 1,533328	304393 304404 = L 30	46,00	46,00	37,50	45,00	29,00
(1) - P 6 - NR/N°	L = 1,525073	304415 304426 = L 40	61,00	61,00	52,50	60,00	44,00
(1) - P 8 - NR/N°	L = 1,529965	304430 304441 = L 50	76,50	76,50	62,50	75,50	48,50
(1) - P 9 - NR/N°	L = 1,525073	304452 304463 = L 60	91,50	91,50	77,50	90,50	63,50

c) Honoraires complémentaires pour l'utilisation de techniques adhésives, sur dents définitives ou dents assimilées, à partir du 18^{ème} anniversaire, par dent

	Numéro de code	Honoraires	Intervention dans le trajet de soins buccaux		Intervention hors trajet de soins buccaux		
			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1) - P 1 - NR/N°	L = 1,536538	303590 303601 = L 7,81	12,00	12,00	9,00	12,00	7,50

d) Honoraires complémentaires pour l'isolation de dent(s) au moyen d'une digue, à partir du 18^{ème} anniversaire, par séance et quel que soit le nombre de dents

	Numéro de code	Honoraires	Intervention dans le trajet de soins buccaux		Intervention hors trajet de soins buccaux		
			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1) - P 1	L = 1,536538	303612 303623 = L 7,81	12,00	12,00	9,00	12,00	7,50

e) Forfait pour traitement d'urgence, uniquement dans le cadre d'un service de garde organisé, et selon l'horaire figurant dans l'art. 6, § 3^{ter}, dans lequel un traitement prévu à l'art. 5 dans la rubrique des soins conservateurs ne peut être effectué que partiellement, à partir du 18^{ème} anniversaire

	Numéro de code	Honoraires	Intervention dans le trajet de soins buccaux		Intervention hors trajet de soins buccaux		
			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1) - P 11 - NR/N°	L = 1,494442	303575 303586 = L 58,55	87,50	87,50	75,50	85,50	63,50

f) Démarrage en urgence d'un traitement d'un ou de plusieurs canaux radiculaires d'une ou plusieurs dents définitives, y inclus les moyens de diagnostic utilisés, à partir du 1^{ère} anniversaire

	Numéro de code		Honoraires	Intervention dans le trajet de soins buccaux		Intervention hors trajet de soins buccaux		
	AMB	HOS		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1) - P 11 - NR/N°	L = 1,494442	303774 303785	= L 58,55	87,50	87,50	75,50	85,50	63,50

g) Tarifs maximums pour ancrage mécanique en cas de soins conservateurs

Tarifs maximum pour les tenons canalaires métalliques en cas de soins conservateurs

	Numéro de code		Tarif maximum à respecter (*)
	AMB	HOS	
(1) - NR/N°	304135	304146	25,00
(1) - NR/N°	304150	304161	15,00

Tarifs maximum pour les tenons canalaires non-métalliques ou en fibre de verre en cas de soins conservateurs

	Numéro de code		Tarif maximum à respecter (*)
	AMB	HOS	
(1) - NR/N°	304172	304183	65,00
(1) - NR/N°	304194	304205	40,00

(*) Les tarifs maximums à respecter mentionnés pour le coût du matériel pour l'ancrage mécanique en cas de soins conservateurs, peuvent à partir du 01/05/2017, être appliqués moyennant le consentement éclairé du patient.

5. Extractions

a) Extraction d'une dent, à partir du 53^{ème} anniversaire

	Numéro de code		Honoraires	Intervention dans le trajet de soins buccaux		Intervention hors trajet de soins buccaux		
	AMB	HOS		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1,3) - P 4 - NR/N°	L = 1,744427	304850 304861	= L 21,21	37,00	37,00	30,00	36,00	23,00

b) Extraction d'une dent, à partir du 53^{ème} anniversaire, par dent supplémentaire dans le même quadrant et au cours de la même séance

	Numéro de code		Honoraires	Intervention dans le trajet de soins buccaux		Intervention hors trajet de soins buccaux		
	AMB	HOS		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1,3) - P 3 - NR/N°	L = 1,766711	304872 304883	= L 15	26,50	26,50	21,50	25,50	16,50

c) Extraction d'une dent, à partir du 18^{ème} anniversaire jusqu'au 53^{ème} anniversaire, dans le cas où le bénéficiaire répond à une des conditions de l'article 6, § 3bis

	Numéro de code		Honoraires	Intervention dans le trajet de soins buccaux		Intervention hors trajet de soins buccaux		
	AMB	HOS		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1,3) - P 4 - NR/N ^o	L = 1,744427	304894 304905	= L 21,21	37,00	37,00	30,00	36,00	23,00

d) Extraction d'une dent, à partir du 18^{ème} anniversaire jusqu'au 53^{ème} anniversaire, dans le cas où le bénéficiaire répond à une des conditions de l'article 6, § 3 bis, par dent supplémentaire dans le même quadrant et au cours de la même séance

	Numéro de code		Honoraires	Intervention dans le trajet de soins buccaux		Intervention hors trajet de soins buccaux		
	AMB	HOS		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1,3) - P 3 - NR/N ^o	L = 1,766711	304916 304920	= L 15	26,50	26,50	21,50	25,50	16,50

e) Ablation (section et extraction) de racine(s), chez le bénéficiaire, à partir du 1^{er} anniversaire

	Numéro de code		Honoraires	Intervention dans le trajet de soins buccaux		Intervention hors trajet de soins buccaux		
	AMB	HOS		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1,3) - P 4 - NR/N ^o	L = 2,300066	304754 304765	= L 15	34,50	34,50	28,00	33,50	21,50
(1,3) - P 5 - NR/N ^o	L = 2,300066	304776 304780	= L 20	46,00	46,00	39,50	45,00	33,00

f) Honoraires complémentaires pour suture de plaie après extraction(s) dentaire(s) ou ablation (section et extraction) de racine(s), chez le bénéficiaire, à partir du 15^{ème} anniversaire. Ces prestations entrent uniquement en ligne de compte pour une intervention de l'assurance pour autant elles soient cumulées avec une extraction dentaire ou avec une section et extraction de racine(s), de l'art. 5, qui entrent aussi en ligne de compte pour une intervention de l'assurance (art.6 §3quater).

	Numéro de code		Honoraires	Intervention dans le trajet de soins buccaux		Intervention hors trajet de soins buccaux		
	AMB	HOS		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1,3) - P 2 - NR/N ^o	L = 1,458267	304931 304942	= L 12	17,50	17,50	14,50	17,50	13,00
(1,3) - P 1 - NR/N ^o	L = 1,499982	304953 304964	= L 8	12,00	12,00	9,00	12,00	7,50

6. Prothèses dentaires amovibles, consultations comprises

A. Prothèses amovibles, à partir du 18^{ème} anniversaire (jusqu'au 50^{ème} anniversaire, l'intervention n'est due qu'après accord du Conseil Technique Dentaire ou du médecin conseil)

	Numéro de code			Honoraires	Intervention dans le trajet de soins buccaux		Intervention hors trajet de soins buccaux		
	AMB	HOS			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1) - P 24	L = 0,978724	307731	307742	= L 376	368,00	350,00	278,00	348,00	238,00
(1) - P 24	L = 0,978724	307753	307764	= L 376	368,00	350,00	278,00	348,00	238,00
(1) - P 24	L = 0,978724	307775	307786	= L 376	368,00	350,00	278,00	348,00	238,00
(1) - P 24	L = 0,978724	307790	307801	= L 376	368,00	350,00	278,00	348,00	238,00
(1) - P 24	L = 0,978724	307812	307823	= L 376	368,00	350,00	278,00	348,00	238,00
(1) - P 24	L = 0,978724	307834	307845	= L 376	368,00	350,00	278,00	348,00	238,00
(1) - P 24	L = 0,978724	307856	307860	= L 376	368,00	350,00	278,00	348,00	238,00
(1) - P 24	L = 0,978724	307871	307882	= L 376	368,00	350,00	278,00	348,00	238,00
(1) - P 24	L = 0,978724	307893	307904	= L 376	368,00	350,00	278,00	348,00	238,00
(1) - P 24	L = 0,978724	307915	307926	= L 376	368,00	350,00	278,00	348,00	238,00
(1) - P 26	L = 0,979370	307930	307941	= L 412	403,50	382,00	293,50	380,00	253,50
(1) - P 26	L = 0,979370	307952	307963	= L 412	403,50	382,00	293,50	380,00	253,50
(1) - P 26	L = 0,979370	307974	307985	= L 412	403,50	382,00	293,50	380,00	253,50
(1) - P 26	L = 0,979370	307996	308000	= L 412	403,50	382,00	293,50	380,00	253,50
(1) - P 28	L = 0,979027	308011	308022	= L 453	443,50	422,00	333,50	420,00	293,50
(1) - P 28	L = 0,979027	308033	308044	= L 453	443,50	422,00	333,50	420,00	293,50
(1) - P 28	L = 0,979027	308055	308066	= L 453	443,50	422,00	333,50	420,00	293,50
(1) - P 28	L = 0,979027	308070	308081	= L 453	443,50	422,00	333,50	420,00	293,50
(1) - P 33	L = 0,979086	308092	308103	= L 526	515,00	490,00	370,00	488,00	330,00
(1) - P 33	L = 0,979086	308114	308125	= L 526	515,00	490,00	370,00	488,00	330,00
(1) - P 33	L = 0,979086	308136	308140	= L 526	515,00	490,00	370,00	488,00	330,00
(1) - P 33	L = 0,979086	308151	308162	= L 526	515,00	490,00	370,00	488,00	330,00
(1) - P 38	L = 0,979164	306832	306843	= L 600	587,50	562,50	442,50	560,50	402,50
(1) - P 38	L = 0,979164	306854	306865	= L 600	587,50	562,50	442,50	560,50	402,50
(1) - P 38	L = 0,979164	306876	306880	= L 600	587,50	562,50	442,50	560,50	402,50
(1) - P 38	L = 0,979164	306891	306902	= L 600	587,50	562,50	442,50	560,50	402,50
(1) - P 38	L = 0,979164	306913	306924	= L 600	587,50	562,50	442,50	560,50	402,50
(1) - P 38	L = 0,979164	306935	306946	= L 600	587,50	562,50	442,50	560,50	402,50

Si le bénéficiaire qui satisfait aux conditions d'intervention de l'assurance pour une prothèse dentaire, décède pendant la période de confection de sa prothèse, l'intervention de l'assurance est ramenée à :

1. 25% si les empreintes standard et les empreintes individuelles ont déjà été prises et les cires d'articulation réalisées

Coefficient	Intervention dans le trajet de soins buccaux		Intervention hors trajet de soins buccaux	
	Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
L 376	87,50	69,50	87,00	59,50
L 412	95,50	73,38	95,00	63,38
L 453	105,50	83,38	105,00	73,38
L 526	122,50	92,50	122,00	82,50
L 600	140,63	110,63	140,13	100,63

2. 50% si en outre l'occlusion a été déterminée et si la prothèse est au stade de l'essai

Coefficient	Intervention dans le trajet de soins buccaux		Intervention hors trajet de soins buccaux	
	Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
L 376	175,00	139,00	174,00	119,00
L 412	191,00	146,75	190,00	126,75
L 453	211,00	166,75	210,00	146,75
L 526	245,00	185,00	244,00	165,00
L 600	281,25	221,25	280,25	201,25

3. 75% après l'essai, mais avant le placement et le contrôle

Coefficient	Intervention dans le trajet de soins buccaux		Intervention hors trajet de soins buccaux	
	Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
L 376	262,50	208,50	261,00	178,50
L 412	286,50	220,13	285,00	190,13
L 453	316,50	250,13	315,00	220,13
L 526	367,50	277,50	366,00	247,50
L 600	421,88	331,88	420,38	301,88

B. Prestations sur les prothèses amovibles, à partir du 18^{ème} anniversaire

1. Réparation ou adjonction

	Numéro de code			Honoraires	Intervention dans le trajet de soins buccaux		Intervention hors trajet de soins buccaux		
	AMB	HOS			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
	1. Réparation ou adjonction								
(1) - P 2	L = 1,910569	309013	309024 = L	61,5	117,50	117,50	97,50	116,50	77,50
(1) - P 2	L = 1,910569	309035	309046 = L	61,5	117,50	117,50	97,50	116,50	77,50
(1) - P 3	L = 1,911772	309050	309061 = L	85	162,50	162,50	142,50	161,50	122,50
(1) - P 3	L = 1,911772	309072	309083 = L	85	162,50	162,50	142,50	161,50	122,50
(1) - P 1	L = 1,918362	309094	309105 = L	24,5	47,00	47,00	38,00	46,00	29,00
(1) - P 1	L = 1,918362	309116	309120 = L	24,5	47,00	47,00	38,00	46,00	29,00

2. Remplacement de la base

	Numéro de code			Honoraires	Intervention dans le trajet de soins buccaux		Intervention hors trajet de soins buccaux		
	AMB	HOS			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1) - P 6	L = 1,911104	309131	309142 = L	90	172,00	163,50	152,00	162,50	132,00
(1) - P 6	L = 1,911104	309153	309164 = L	90	172,00	163,50	152,00	162,50	132,00

C. Renouvellement anticipé ou remplacement de la base de prothèses amovibles, à partir du 18^{ème} anniversaire, en cas de modification anatomique sévère au niveau des structures porteuses

1. Renouvellement anticipé - Prothèse amovible partielle ou totale

	Numéro de code			Honoraires	Intervention		
	AMB	HOS			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1)	L = 0,954788	308335	308346 = L	376	359,00	359,00	269,25
(1)	L = 0,954788	308335	308346 = L	412	393,37	393,37	295,03
(1)	L = 0,954788	308335	308346 = L	453	432,52	432,52	324,39
(1)	L = 0,954788	308335	308346 = L	526	502,22	502,22	376,67
(1)	L = 0,954788	308335	308346 = L	600	572,87	572,87	429,66

2. Remplacement de la base

	Numéro de code			Honoraires	Intervention dans le trajet de soins buccaux		Intervention hors trajet de soins buccaux		
	AMB	HOS			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1)	L = 1,911104	308350	308361 = L	90	172,00	163,50	152,00	162,50	132,00

7. Implants oraux, consultations comprises

	Numéro de code		Honoraires	Intervention dans le trajet de soins buccaux		Intervention hors trajet de soins buccaux		
	AMB	HOS		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1,3) - P 77	L = 0,979032	308512 308523	= L 1860	1.821,00	1.736,00	1.381,00	1.734,00	1341,00
(1) - P 77	L = 0,979083	308534 308545	= L 1745	1.708,50	1.623,50	1.268,50	1.621,50	1228,50

8. Radiographies

	Numéro de code		Honoraires	100%				
	AMB	HOS		Intervention dans le trajet de soins buccaux		Intervention hors trajet de soins buccaux		
				Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1,2,3) - P 3	N = 0,980775	307016 307020	= N 26	25,50	23,00	22,50	23,00	21,00
(1,2,3) - P 2	N = 0,961516	307031 307042	= N 13	12,50	12,50	9,50	12,50	8,00
(1,2,3) - P 1	N = 1,000035	307053 307064	= N 8	8,00	8,00	6,00	8,00	5,00
(1,2,3) - P 6	N = 1,048741	307090 307101	= N 41	43,00	39,00	33,00	39,00	28,00
(1,2,3) - P 5	N = 0,975036	307112 307123	= N 40	39,00	35,00	29,00	35,00	24,00
(1,2,3) - P 7	N = 0,972702	307134 307145	= N 55	53,50	49,50	43,50	49,50	38,50
(1,2,3) - P 17	N = 1,052846	307230 307241	= N 123	129,50	118,00	104,50	118,00	92,00
(1,2,3) - P 17	N = 1,052846	307252 307263	= N 123	129,50	118,00	104,50	118,00	92,00
(1,2,3) - P 6	N = 1,048741	307274 307285	= N 41	43,00	39,00	33,00	39,00	28,00

	Numéro de code		Honoraires	75 % (stagiaire, excl. art.4, §§ 3 et 4)				
	AMB	HOS		Intervention dans le trajet de soins buccaux		Intervention hors trajet de soins buccaux		
				Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1,2,3) - P 3	N = 0,980775	307016 307020	= N 26	19,13	16,63	16,13	16,63	14,63
(1,2,3) - P 2	N = 0,961516	307031 307042	= N 13	9,38	9,38	6,38	9,38	4,88
(1,2,3) - P 1	N = 1,000035	307053 307064	= N 8	6,00	6,00	4,00	6,00	3,00
(1,2,3) - P 6	N = 1,048741	307090 307101	= N 41	32,25	28,25	22,25	28,25	17,25
(1,2,3) - P 5	N = 0,975036	307112 307123	= N 40	29,25	25,25	19,25	25,25	14,25
(1,2,3) - P 7	N = 0,972702	307134 307145	= N 55	40,13	36,13	30,13	36,13	25,13
(1,2,3) - P 17	N = 1,052846	307230 307241	= N 123	97,13	85,63	72,13	85,63	59,63
(1,2,3) - P 17	N = 1,052846	307252 307263	= N 123	97,13	85,63	72,13	85,63	59,63
(1,2,3) - P 6	N = 1,048741	307274 307285	= N 41	32,25	28,25	22,25	28,25	17,25

9. Soins besoins particuliers

Honoraires complémentaires pour les soins conservateurs et/ou extractions chez les personnes avec des besoins particuliers dans les conditions de l'article 6, §4quater, à partir du 18ème anniversaire, par prestation

	Numéro de code		Honoraires	Intervention		
	AMB	HOS		Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1,3) - P 2 - NR/N ^s	L = 1,200000	309514 309525	= L 10	12,00	12,00	12,00

§ 3. Autres prestations

Traitements orthodontiques

	Numéro de code			Honoraires	Intervention		
	AMB	HOS			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1,2) - P 4	L = 1,648144	305550	305561	= L 27	44,50	44,50	34,50
(1,2) - P 4	L = 1,608752	305572	305583	= L 23	37,00	37,00	27,00
(1,2) - P 3	L = 1,454475	305616	305620	= L 16,5	24,00	24,00	18,00
(1,2) - P 8	L = 1,492027	305631	305642	= L 125	186,50	186,50	141,50
(1,2) - P 3	L = 1,454475	305653	305664	= L 16,5	24,00	24,00	18,00
(1,2) - P 8	L = 1,492027	305675	305686	= L 125	186,50	186,50	141,50
(1,2) - P 3	L = 1,454475	305734	305745	= L 16,5	24,00	24,00	18,00
(1,2) - P 4	L = 1,574981	305830	305841	= L 20	31,50	31,50	21,50
(1,2) - P 2	L = 1,499935	305852	305863	= L 12	18,00	18,00	12,00
(1,2) - P 0	L = 1,499935	305874	305885	= L 15	22,50	22,50	16,50
(1,2) - P 2	L = 1,399948	305911	305922	= L 10	14,00	14,00	11,00
(1,2) - P 10	L = 1,362084	305933	305944	= L 145	197,50	197,50	152,50
(1,2) - P 12	L = 1,362084	305955	305966	= L 145	197,50	197,50	152,50

§ 4. Supplément d'honoraires pour prestations techniques urgentes

Supplément d'honoraires pour prestations techniques urgentes jusqu'au 18^{ème} anniversaire

	Numéro de code			Honoraires	Intervention		
	AMB	HOS			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1,2,3) - P 12	L = 1,13123	389572	389583	= L 80	90,50	90,50	90,50
(1,2,3) - P 9	L = 1,133376	389594	389605	= L 60	68,00	68,00	68,00
(1,2,3) - P 3	L = 1,125018	389616	389620	= L 40	45,00	45,00	45,00
(1,2,3) - P 2	L = 1,125018	389631	389642	= L 20	22,50	22,50	22,50
(1,2,3) - P 1	L = 1,125018	389653	389664	= L 12	13,50	13,50	13,50

Supplément d'honoraires pour prestations techniques urgentes à partir du 18^{ème} anniversaire

	Numéro de code			Honoraires	Intervention dans le trajet de soins buccaux		Intervention hors trajet de soins buccaux		
	AMB	HOS			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
(1,2,3) - P 12	L = 1,13123	389572	389583	= L 80	90,50	89,50	81,50	88,50	72,50
(1,2,3) - P 9	L = 1,133376	389594	389605	= L 60	68,00	67,00	59,00	66,00	50,00
(1,2,3) - P 3	L = 1,125018	389616	389620	= L 40	45,00	44,00	36,00	43,00	27,00
(1,2,3) - P 2	L = 1,125018	389631	389642	= L 20	22,50	21,50	20,00	20,50	17,50
(1,2,3) - P 1	L = 1,125018	389653	389664	= L 12	13,50	12,50	11,00	11,50	8,50